

HYDRO ONE INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT ÉTENDU (non audité)
Pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2019 et 2018

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2019	2018	2019	2018
<i>(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)</i>				
Produits				
Distribution [y compris de produits tirés des opérations entre apparentés de 70 \$ et de 209 \$ (68 \$ et 205 \$ en 2018), respectivement, pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre] <i>(note 23)</i>	1 140	1 103	3 490	3 284
Transport [y compris de produits tirés des opérations entre apparentés de 441 \$ et de 1 225 \$ (475 \$ et 1 296 \$ en 2018), respectivement, pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre] <i>(note 23)</i>	444	495	1 247	1 346
	1 584	1 598	4 737	4 630
Charges				
Achats d'électricité [y compris des coûts liés aux opérations entre apparentés de 301 \$ et de 1 116 \$ (324 \$ et 1 089 \$ en 2018), respectivement, pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre] <i>(note 23)</i>	737	733	2 197	2 158
Exploitation, entretien et administration <i>(note 23)</i>	249	260	762	762
Amortissement et coûts de retrait d'actifs <i>(note 5)</i>	217	211	646	615
	1 203	1 204	3 605	3 535
Bénéfice avant les charges de financement et les impôts sur le bénéfice	381	394	1 132	1 095
Charges de financement <i>(note 6)</i>	118	109	344	311
Bénéfice avant les impôts sur le bénéfice	263	285	788	784
Charge d'impôts sur le bénéfice <i>(note 7)</i>	14	50	48	128
Bénéfice net	249	235	740	656
Autres éléments du résultat étendu	—	2	(1)	2
Résultat étendu	249	237	739	658
Bénéfice net attribuable à ce qui suit :				
Participation sans contrôle	1	1	4	4
Actionnaire privilégié	—	3	2	7
Actionnaire ordinaire	248	231	734	645
	249	235	740	656
Résultat étendu attribuable à ce qui suit :				
Participation sans contrôle	1	1	4	4
Actionnaire privilégié	—	3	2	7
Actionnaire ordinaire	248	233	733	647
	249	237	739	658
Résultat par action ordinaire <i>(note 21)</i>				
De base	1 744 \$	1 624 \$	5 160 \$	4 535 \$
Dilué	1 744 \$	1 624 \$	5 160 \$	4 535 \$
Dividendes déclarés par action ordinaire <i>(note 20)</i>	0 \$	0 \$	7 \$	42 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés (non audité).

HYDRO ONE INC.
BILANS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (non audité)
Aux 30 septembre 2019 et 31 décembre 2018

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	30 septembre 2019	31 décembre 2018
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19	492
Débiteurs (note 8)	617	625
Montants à recevoir d'apparentés (note 23)	345	324
Autres actifs à court terme (note 9)	114	99
	1 095	1 540
Immobilisations corporelles (note 10)	21 084	20 605
Autres actifs à long terme		
Actifs réglementaires (note 11)	1 939	1 721
Actifs d'impôts différés	723	964
Actifs incorporels (déduction faite de l'amortissement cumulé de 495 \$; 445 \$ en 2018)	436	409
Écart d'acquisition	325	325
Autres actifs (note 12)	27	5
	3 450	3 424
Total de l'actif	25 629	25 569
Passif		
Passif à court terme		
Billets à court terme à payer (note 15)	519	1 252
Tranche échéant à moins de un an de la dette à long terme (notes 15, 16)	1 153	731
Créditeurs et autres passifs à court terme (note 13)	1 030	936
Montants à payer à des apparentés (note 23)	10	129
	2 712	3 048
Passif à long terme		
Dette à long terme (y compris une tranche de 851 \$ évaluée à la juste valeur; 845 \$ en 2018) (notes 15, 16)	10 825	9 978
Passifs réglementaires (note 11)	220	326
Passifs d'impôts différés	60	55
Autres passifs à long terme (note 14)	2 190	2 164
	13 295	12 523
Total du passif	16 007	15 571
<i>Engagements et éventualités (notes 25, 26)</i>		
<i>Événements postérieurs à la date du bilan (note 28)</i>		
Actions privilégiées (note 19)	—	486
Participation sans contrôle assujettie à un droit de rachat	20	21
Capitaux propres		
Actions ordinaires (note 19)	3 681	4 312
Bénéfices non répartis	5 870	5 137
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(8)	(7)
Capitaux propres attribuables à l'actionnaire de Hydro One	9 543	9 442
Participation sans contrôle	59	49
Total des capitaux propres	9 602	9 491
	25 629	25 569

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés (non audité).

HYDRO ONE INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES (non audité)

Pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2019 et 2018

Période de neuf mois close le 30 septembre 2019 (en millions de dollars canadiens)	Actions ordinaires	Bénéfices non répartis	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Capitaux propres attribuables à l'actionnaire de Hydro One	Participation sans contrôle	Total des capitaux propres
1 ^{er} janvier 2019	4 312	5 137	(7)	9 442	49	9 491
Bénéfice net	—	736	—	736	3	739
Autres éléments du résultat étendu	—	—	(1)	(1)	—	(1)
Distributions à la participation sans contrôle	—	—	—	—	(5)	(5)
Apports au titre de la vente de la participation sans contrôle (note 4)	—	—	—	—	12	12
Dividendes sur les actions privilégiées	—	(2)	—	(2)	—	(2)
Dividendes sur les actions ordinaires	—	(1)	—	(1)	—	(1)
Remboursement de capital déclaré	(631)	—	—	(631)	—	(631)
30 septembre 2019	3 681	5 870	(8)	9 543	59	9 602

Période de neuf mois close le 30 septembre 2018 (en millions de dollars canadiens)	Actions ordinaires	Bénéfices non répartis	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Capitaux propres attribuables à l'actionnaire de Hydro One	Participation sans contrôle	Total des capitaux propres
1 ^{er} janvier 2018	4 856	5 183	(9)	10 030	50	10 080
Bénéfice net	—	652	—	652	3	655
Autres éléments du résultat étendu	—	—	2	2	—	2
Distributions à la participation sans contrôle	—	—	—	—	(4)	(4)
Dividendes sur les actions privilégiées	—	(7)	—	(7)	—	(7)
Dividendes sur les actions ordinaires	—	(6)	—	(6)	—	(6)
Remboursement de capital déclaré	(405)	—	—	(405)	—	(405)
30 septembre 2018	4 451	5 822	(7)	10 266	49	10 315

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés (non audité).

HYDRO ONE INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE (non audité)

Pour les trimestres et les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2019 et 2018

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2019	2018	2019	2018
Activités d'exploitation				
Bénéfice net	249	235	740	656
Dépenses liées à l'environnement	(5)	(7)	(21)	(17)
Ajustements au titre des éléments sans effet sur la trésorerie :				
Amortissement <i>(note 5)</i>	190	186	570	544
Actifs et passifs réglementaires	22	(29)	(151)	(32)
Impôts différés	4	46	23	109
Autres	3	3	8	9
Variations des soldes hors trésorerie liés à l'exploitation <i>(note 24)</i>	173	74	9	(68)
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation	636	508	1 178	1 201
Activités de financement				
Émission de titres d'emprunt à long terme	—	—	1 500	1 400
Remboursement d'une dette à long terme	—	—	(229)	(1)
Émission de billets à court terme	520	445	2 942	2 987
Remboursement de billets à court terme	(599)	(1 049)	(3 675)	(3 469)
Remboursement de capital déclaré	(146)	(140)	(631)	(405)
Rachat d'actions privilégiées	—	—	(486)	—
Dividendes versés	—	(3)	(3)	(13)
Distributions à la participation sans contrôle	(1)	(1)	(7)	(6)
Apports reçus de la vente de la participation sans contrôle <i>(note 4)</i>	12	—	12	—
Variation de la dette bancaire	(1)	—	—	(3)
Coûts liés à l'obtention de financement	—	—	(8)	(6)
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités de financement	(215)	(748)	(585)	484
Activités d'investissement				
Dépenses en immobilisations <i>(note 24)</i>				
Immobilisations corporelles	(389)	(367)	(1 006)	(1 022)
Actifs incorporels	(21)	(25)	(69)	(61)
Apports de capital reçus	—	—	3	—
Autres	8	1	6	8
Sorties nettes liées aux activités d'investissement	(402)	(391)	(1 066)	(1 075)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	19	(631)	(473)	610
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	—	1 241	492	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	19	610	19	610

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés (non audité).

1. DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE

Hydro One Inc. (« Hydro One » ou la « société ») a été constituée le 1^{er} décembre 1998 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) et elle est détenue en propriété exclusive par Hydro One Limited. Les principales activités de Hydro One sont le transport et la distribution d'électricité à des clients en Ontario.

Les résultats des périodes intermédiaires ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats de l'exercice du fait de l'incidence des conditions météorologiques saisonnières sur la demande des clients et sur les prix ayant cours sur le marché.

Tarification

L'entreprise de transport de la société est formée d'un réseau de transport exploité par ses filiales, Hydro One Networks Inc. (« Hydro One Networks ») et Hydro One Sault Ste. Marie LP (« HOSSM ») et d'une participation d'environ 66 % dans B2M Limited Partnership (« B2M LP »), société en commandite conclue entre Hydro One et la nation Saugeen Ojibway (« NSO »), ainsi que d'une participation d'environ 75 % dans Niagara Reinforcement Limited Partnership (« NRLP »), société en commandite conclue entre Hydro One et Six Nations of the Grand River Development Corporation ainsi que la Première Nation des Mississaugas de Credit (ensemble, les « partenaires des Premières Nations ») (se reporter à la note 4 – Regroupements d'entreprises). L'entreprise de distribution de Hydro One est formée d'un réseau de distribution exploité par ses filiales, Hydro One Networks et Hydro One Remote Communities Inc. (« Hydro One Remote Communities »).

Transport

Le 7 mars 2019, la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « CEO ») a rendu une décision sur la révision de sa décision et de son ordonnance portant sur les besoins en revenus de 2017 et 2018 au titre des tarifs de transport de Hydro One Networks (la « décision initiale »), datée du 28 septembre 2017, relativement au traitement tarifaire des avantages découlant des actifs d'impôts différés attribuables au passage du régime des paiements tenant lieu d'impôts aux termes de la *Loi de 1998 sur l'électricité* (Ontario) au paiement d'impôt aux termes des régimes fiscaux fédéral et provincial survenu lorsque Hydro One Limited est devenue une société ouverte inscrite à la Bourse de Toronto. Il y a lieu de se reporter à la note 11 – Actifs et passifs réglementaires, pour obtenir d'autres renseignements. Le 26 octobre 2018, Hydro One a présenté à la CEO une requête relative aux tarifs de transport pour 2019, d'une durée de un an et basée sur l'inflation. Le 25 avril 2019, la CEO a rendu sa décision visant la requête relative aux tarifs de transport pour 2019 de Hydro One Networks, et elle a établi de façon définitive l'indice de revenus à 1,4 % avec prise d'effet le 1^{er} mai 2019.

Le 23 novembre 2018, B2M LP a présenté à la CEO une révision des besoins en revenus pour 2019, lesquels tiennent compte de la mise à jour des paramètres du coût en capital. Le 20 décembre 2018, la CEO a rendu sa décision et elle a approuvé les besoins en revenus de 33 millions de dollars demandés pour 2019, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019.

HOSSM est assujettie à une période reportée de changement de base de 10 ans pour les années 2017 à 2026, tel qu'il a été approuvé dans la décision de la CEO relative à des fusions, acquisitions, regroupements et désinvestissements (« FARD ») datée du 13 octobre 2016. En juillet 2018, HOSSM a déposé une requête pour 2019 demandant l'autorisation de prendre en compte un indice d'indexation du plafonnement des revenus, ce qui permettrait d'appliquer une hausse attribuable à l'inflation à ses besoins en revenus déjà approuvés. Le 20 juin 2019, la CEO a approuvé un indice d'indexation du plafonnement des revenus se situant à 1,1 % (net), lequel a été appliqué aux besoins en revenus de base de HOSSM pour 2019, avec prise d'effet le 1^{er} février 2019, et elle a également approuvé le cadre de plafonnement des revenus pour la période allant de 2019 à 2026.

Le 26 septembre 2019, la CEO a approuvé la demande de NRLP portant sur l'établissement d'un compte de report pour y comptabiliser ses besoins en revenus pour 2019, d'ici leur inclusion dans les tarifs de transport uniformes.

Distribution

En mars 2017, Hydro One Networks a déposé auprès de la CEO une requête relative aux tarifs de distribution d'électricité pour la période allant de 2018 à 2022. Le 7 mars 2019, la CEO a rendu sa décision sur la requête relative aux tarifs de distribution. Conformément à la décision de la CEO, la société a déposé un projet d'ordonnance tarifaire reflétant ses besoins en revenus mis à jour, lesquels s'établissent à 1 459 millions de dollars pour 2018, à 1 498 millions de dollars pour 2019, à 1 532 millions de dollars pour 2020, à 1 578 millions de dollars pour 2021 et à 1 624 millions de dollars pour 2022. Le 11 juin 2019, la CEO a approuvé l'ordonnance tarifaire confirmant ces besoins en revenus mis à jour. Se reporter à la note 11 – Actifs et passifs réglementaires, pour obtenir de plus amples détails.

Le 5 novembre 2018, Hydro One Remote Communities a soumis une requête auprès de la CEO visant l'approbation d'une hausse de 1,8 % de la base tarifaire avec prise d'effet le 1^{er} mai 2019. Le 11 février 2019, la CEO a publié un projet de décision aux termes duquel elle approuve la hausse demandée, qui a pris une forme définitive le 28 mars 2019.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Périmètre de consolidation

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités (les « états financiers consolidés ») comprennent les comptes de la société et ceux de ses filiales. Les opérations et les soldes intersociétés ont été éliminés.

Référentiel comptable

Les présents états financiers consolidés sont établis et présentés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR des États-Unis ») pour les états financiers intermédiaires, et ils sont présentés en dollars canadiens.

Les conventions comptables appliquées sont cohérentes avec celles qui sont décrites dans les états financiers consolidés modifiés annuels audités de Hydro One pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, sauf en ce qui a trait à l'adoption des nouvelles normes comptables décrites ci-après et à la note 3 – Nouvelles prises de position comptables. Les présents états financiers consolidés reflètent les ajustements qui, de l'avis de la direction, sont nécessaires pour donner une image fidèle de la situation financière et des résultats d'exploitation des périodes visées. Les présents états financiers consolidés ne renferment pas tous les renseignements exigés pour des états financiers consolidés annuels et doivent donc être lus à la lumière des états financiers consolidés modifiés annuels audités de 2018.

Contrats de location

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019, la société a adopté l'Accounting Standards Codification (« ASC ») 842, *Leases*, et applique l'approche de transition rétrospective modifiée, en utilisant la date d'entrée en vigueur du 1^{er} janvier 2019 comme date de première application. Dans le cadre de la transition de la société à l'ASC 842, elle a choisi d'appliquer un ensemble de mesures de simplification et la mesure de simplification visant les contrats de servitude. Par conséquent, l'incidence sur le bilan consolidé s'est chiffrée à 24 millions de dollars et aucun ajustement n'a été apporté aux montants déjà établis dans les états financiers des périodes antérieures. Aucune incidence significative n'a été enregistrée sur l'état consolidé des résultats et du résultat étendu. Au moment de l'adoption, la société n'a relevé aucun contrat de location-financement.

À la date du début d'un contrat de location, les paiements de loyers minimaux sont actualisés et comptabilisés comme une obligation locative. Les taux d'actualisation utilisés correspondent aux taux d'emprunt marginaux de la société. Les options de renouvellement sont évaluées en fonction de la probabilité qu'elles soient exercées et sont incluses dans l'évaluation de l'obligation locative lorsqu'il est raisonnablement certain qu'elles seront exercées. La société ne comptabilise pas les contrats de location d'une durée inférieure à 12 mois. Un droit d'utilisation correspondant est comptabilisé à la date de début d'un contrat de location. L'actif au titre de droits d'utilisation est évalué comme l'obligation locative ajustée de tout paiement de location versé et/ou de tout avantage incitatif à la location reçu et des coûts directs initiaux engagés. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont inclus dans les autres actifs à long terme, et les obligations locatives correspondantes sont incluses dans les autres passifs à court terme et les autres passifs à long terme aux bilans consolidés.

Après la date de début, la charge locative constatée à chaque date de clôture correspond au total des paiements de loyers restants sur la durée à courir du bail. Les obligations locatives sont évaluées à la valeur actualisée des loyers exigibles restants en utilisant le taux d'actualisation établi à la date de début du contrat. L'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation correspond à l'écart entre la charge locative et la désactualisation des intérêts, qui est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les modifications des baux et les pertes de valeur sont évaluées chaque date de clôture afin de déterminer s'il est nécessaire de réévaluer les obligations locatives ou les actifs au titre de droits d'utilisation.

3. NOUVELLES PRISES DE POSITION COMPTABLES

Les tableaux ci-après présentent les ASC et les Accounting Standards Updates (« ASU ») publiées par le Financial Accounting Standards Board s'appliquant à Hydro One.

Directives comptables adoptées récemment

Directive	Date de publication	Description	Date d'entrée en vigueur	Incidence sur Hydro One
ASC 842	Février 2016 à janvier 2019	Les preneurs sont tenus de comptabiliser au bilan les droits et les obligations découlant des contrats de location simple à titre d'actifs (le droit d'utiliser l'actif sous-jacent pendant la durée du bail) et de passifs (l'obligation de verser les paiements de location futurs).	1 ^{er} janvier 2019	Hydro One a adopté l'ASC 842 le 1 ^{er} janvier 2019 en appliquant l'approche de transition rétrospective modifiée en utilisant la date d'entrée en vigueur du 1 ^{er} janvier 2019 comme date de première application. Se reporter à la note 2 afférente aux états financiers pour en savoir plus sur l'incidence de l'adoption. La société a inclus les obligations d'information aux termes de l'ASC 842 pour les périodes intermédiaires dans la note 18 des états financiers.
ASU 2017-12	Août 2017	Les modifications auront pour effet de mieux aligner les activités de gestion des risques des entités et la présentation de l'information financière sur les relations de couverture grâce à la modification des directives concernant la conception et l'évaluation des relations de couverture admissibles ainsi que celles concernant la présentation des résultats de la couverture.	1 ^{er} janvier 2019	Aucune incidence au moment de l'adoption
ASU 2018-07	Juin 2018	La portée élargie de l'ASC 718 inclura les opérations dont le paiement est fondé sur des actions visant à acquérir des biens et des services auprès de personnes autres que des employés. Avant cette modification, l'ASC 718 s'appliquait seulement aux opérations dont le paiement est fondé sur des actions visant à acquérir des biens et des services auprès d'employés.	1 ^{er} janvier 2019	Aucune incidence au moment de l'adoption
ASU 2018-15	Août 2018	La modification resserre l'arrimage entre, d'une part, les règles encadrant l'inscription à l'actif des frais de mise en place engagés pour les fins d'une entente d'hébergement considérée comme un contrat de service et, d'autre part, les règles encadrant l'inscription à l'actif des frais de mise en place engagés pour le développement ou l'acquisition d'un logiciel qui sera utilisé en interne. La comptabilisation de l'élément « prestation de service » des ententes d'hébergement n'est pas visée par la modification.	1 ^{er} janvier 2020	Hydro One a adopté cette norme ASU par anticipation le 1 ^{er} avril 2019. La norme a été appliquée prospectivement et il n'y a eu aucune incidence importante au moment de l'adoption.

Directive comptable récemment publiée, mais pas encore adoptée

Directive	Date de publication	Description	Date d'entrée en vigueur	Incidence prévue sur Hydro One
ASU 2019-01	Mars 2019	Cette modification reporte la dispense précédemment fournie aux termes de l'ASC 840 en ce qui concerne la détermination de la juste valeur des biens sous-jacents par les bailleurs qui ne sont pas des fabricants ou des distributeurs. Elle définit également plus clairement la présentation des flux de trésorerie de contrats de location-vente et de location-financement et précise que les déclarations au sujet de la transition en vertu du Topic 250 de l'ASC ne s'appliqueront pas lors de l'adoption de l'ASC 842.	1 ^{er} janvier 2020	À l'étude

HYDRO ONE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (non audité) (suite) Pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2019 et 2018

Directive	Date de publication	Description	Date d'entrée en vigueur	Incidence prévue sur Hydro One
ASU 2019-04	Avril 2019	Cette modification précise, corrige et améliore plusieurs aspects des directives énoncées dans le Topic 326 sur les pertes de crédit liées aux instruments financiers, le Topic 815 sur les dérivés et les activités de couverture et le Topic 825 sur les instruments financiers.	1 ^{er} janvier 2020	À l'étude
ASU 2019-05	Mai 2019	Cette modification donne aux entités l'option de choisir de façon irrévocable l'application de l'option de l'évaluation à la juste valeur (un instrument à la fois) pour certains actifs financiers lors de l'adoption du Topic 326.	1 ^{er} janvier 2020	À l'étude

4. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

NRLP

En 2018, Hydro One a conclu une entente avec les partenaires des Premières Nations, aux termes de laquelle une participation en capitaux propres ne donnant pas le contrôle dans NRLP, société en commandite de Hydro One, pourra être acquise à la juste valeur par les partenaires des Premières Nations. Le 19 septembre 2018, NRLP a été formée afin de détenir et d'exploiter une nouvelle ligne de transport de 230 kV dans la région de Niagara (la « ligne de Niagara »). La ligne de Niagara établit un lien entre les installations de production d'électricité de la région de Niagara et les centres de distribution de la région du Grand Toronto et de Hamilton. Hydro One Networks maintient et exploite la ligne de Niagara conformément à une convention de services d'exploitation et de gestion. Le 12 septembre 2019, la CEO a accordé un permis de transport à NRLP et a autorisé Hydro One Networks à vendre les actifs applicables de la ligne de Niagara à NRLP.

Le 18 septembre 2019, les actifs applicables de la ligne de Niagara ont été transférés de Hydro One Networks à NRLP en contrepartie de 119 millions de dollars, montant qui a été financé à 60 % par des titres d'emprunt (71 millions de dollars) et à 40 % par des titres de capitaux propres (48 millions de dollars). La tranche en trésorerie de 71 millions de dollars a été financée au moyen de titres d'emprunt fournis à NRLP par une filiale de Hydro One, et la tranche de 48 millions de dollars, composée de titres de capitaux propres, est constituée de parts de société en commandite émises par NRLP en faveur de Hydro One Networks. Par la suite, à la même date, Hydro One Networks a vendu à Six Nations of the Grand River Development Corporation et, par l'intermédiaire d'une fiducie, à la Première Nation des Mississaugas de Credit, une participation de 25,0 % et de 0,1 %, respectivement, dans les parts de société en commandite de NRLP, moyennant une contrepartie totale de 12 millions de dollars, soit la juste valeur des participations acquises. La Première Nation des Mississaugas de Credit peut faire l'acquisition auprès de Hydro One Networks d'une participation supplémentaire de 19,9 % dans les parts de société en commandite de NRLP, à un prix fondé sur la valeur comptable des actifs de la ligne de Niagara, à la date à laquelle l'option est exercée. Cette option est offerte pour une période maximale de six mois et elle est assujettie à certaines conditions.

NRLP est entièrement consolidée dans les présents états financiers consolidés étant donné qu'elle est contrôlée par Hydro One. La participation ne donnant pas le contrôle de 25,1 % dans NRLP des partenaires des Premières Nations est classée dans les capitaux propres. Le bénéfice net attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle des partenaires des Premières Nations pour la période allant du 18 septembre 2019 au 30 septembre 2019 a été négligeable.

5. AMORTISSEMENT ET COÛT DE RETRAIT D'ACTIFS

(en millions de dollars)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2019	2018	2019	2018
Amortissement des immobilisations corporelles	165	161	489	476
Amortissement des actifs incorporels	20	18	60	51
Amortissement des actifs réglementaires	5	7	21	17
Amortissement	190	186	570	544
Coûts de retrait d'actifs	27	25	76	71
	217	211	646	615

6. CHARGES DE FINANCEMENT

(en millions de dollars)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2019	2018	2019	2018
Intérêts sur la dette à long terme	124	118	358	332
Intérêts sur les billets à court terme	2	2	14	9
Autres	5	3	14	10
Moins : les intérêts capitalisés sur les immobilisations et le développement en cours	(12)	(14)	(36)	(40)
les intérêts gagnés sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(1)	—	(6)	—
	118	109	344	311

7. IMPÔTS SUR LE BÉNÉFICE

À titre de service public réglementé, le taux d'imposition effectif de la société exclut les écarts temporaires pouvant être recouvrés dans les tarifs futurs imputés aux clients. La charge d'impôts sur le bénéfice diffère du montant qui aurait été comptabilisé d'après le taux d'imposition combiné fédéral et ontarien prévu par la loi. Le rapprochement entre le taux d'imposition prévu par la loi et le taux d'imposition réel est le suivant :

(en millions de dollars)	Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2019	2018
Bénéfice avant les impôts sur le bénéfice	788	784
Impôts sur le bénéfice au taux prévu par la loi de 26,5 % (26,5 % en 2018)	209	208
Augmentation (diminution) découlant de ce qui suit :		
Écarts temporaires nets pouvant être recouvrés dans les tarifs futurs imputés aux clients :		
Excédent de l'amortissement fiscal sur l'amortissement comptable ¹	(70)	(40)
Coûts indirects capitalisés à des fins comptables, mais déduits à des fins fiscales	(14)	(12)
Excédent des cotisations au régime de retraite et au régime d'avantages postérieurs au départ à la retraite sur les charges	(13)	(6)
Intérêts capitalisés à des fins comptables, mais déduits à des fins fiscales	(9)	(11)
Dépenses liées à l'environnement	(5)	(5)
Autres	(5)	(9)
Écarts temporaires nets	(116)	(83)
Déductions fiscales supplémentaires résultant du partage des actifs d'impôts différés ²	(47)	—
Écarts permanents nets	2	3
Total de la charge d'impôts sur le bénéfice	48	128
Taux d'imposition effectif	6,1 %	16,3 %

¹ Le montant de la période considérée comprend l'amortissement fiscal accéléré pouvant atteindre trois fois le taux prévu pour la première année pour certaines immobilisations admissibles acquises après le 20 novembre 2018 et mises en service avant le 1^{er} janvier 2028, comme il est prévu dans les budgets de 2019 du gouvernement fédéral et de l'Ontario entrés en vigueur au deuxième trimestre de 2019.

² Les déductions fiscales supplémentaires résultant du partage des actifs d'impôts différés représentent la répartition prescrite par la CEO du montant net des actifs d'impôts différés attribuables au passage du régime des paiements tenant lieu d'impôts en vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité* (Ontario) au paiement d'impôt aux termes du régime fiscal fédéral et provincial.

8. DÉBITEURS

(en millions de dollars)	30 septembre	31 décembre
	2019	2018
Débiteurs – facturés	297	289
Débiteurs – non facturés	339	357
Débiteurs, montant brut	636	646
Provision pour créances douteuses	(19)	(21)
Débiteurs, montant net	617	625

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (non audité) (suite)**
Pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2019 et 2018

Le tableau ci-après indique l'évolution de la provision pour créances douteuses au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2019 et de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

<i>(en millions de dollars)</i>	Période de neuf mois close le 30 septembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Provision pour créances douteuses – à l'ouverture	(21)	(29)
Sorties du bilan	12	25
Dotations à la provision pour créances douteuses	(10)	(17)
Provision pour créances douteuses – à la clôture	(19)	(21)

9. AUTRES ACTIFS À COURT TERME

<i>(en millions de dollars)</i>	30 septembre 2019	31 décembre 2018
Actifs réglementaires <i>(note 11)</i>	48	42
Charges payées d'avance et autres actifs	45	37
Matières et fournitures	21	20
	114	99

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>(en millions de dollars)</i>	30 septembre 2019	31 décembre 2018
Immobilisations corporelles	31 031	30 300
Moins l'amortissement cumulé	(11 224)	(10 782)
	19 807	19 518
Immobilisations en cours	1 125	932
Terrains, composants et pièces de rechange destinés à une utilisation future	152	155
	21 084	20 605

11. ACTIFS ET PASSIFS RÉGLEMENTAIRES

Les actifs et les passifs réglementaires résultent du processus de tarification. Hydro One a enregistré les actifs et les passifs réglementaires suivants :

<i>(en millions de dollars)</i>	30 septembre 2019	31 décembre 2018
Actifs réglementaires		
Actif réglementaire au titre des impôts différés	1 048	908
Actif réglementaire au titre des prestations de retraite	536	547
Environnement	147	165
Report de produits abandonnés	82	—
Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi – composante non liée au coût des services	64	39
Rémunération à base d'actions	41	43
Écarts liés aux coûts de retraite	22	—
Prime d'émission de titres d'emprunt	18	22
Report et écart liés au programme de conservation et de gestion de la demande (« CGD »)	3	—
Exemption au titre du code des réseaux de distribution	—	10
Autres	26	29
Total des actifs réglementaires	1 987	1 763
Moins : la tranche échéant à moins de un an	(48)	(42)
	1 939	1 721
Passifs réglementaires		
Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi	130	130
Avenants tarifaires liés à la distribution	52	6
Écart lié aux dépenses en matière d'énergie verte	34	52
Écart lié aux modifications des lois fiscales	30	5
Écarts liés aux coûts de retraite	15	55
Passif réglementaire au titre des impôts différés	5	86
Écarts liés aux produits externes	4	26
Compte d'écarts liés au règlement de détail	—	39
Autres	9	18
Total des passifs réglementaires	279	417
Moins : la tranche échéant à moins de un an	(59)	(91)
	220	326

Actif et passif réglementaires au titre des impôts différés

Les impôts différés sont constatés pour tenir compte des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs figurant aux états financiers et leur valeur fiscale correspondante utilisée pour calculer le bénéfice imposable. La société a constaté des actifs et des passifs réglementaires qui correspondent aux actifs d'impôts différés résultant du processus de tarification. En l'absence de comptabilisation des activités à tarifs réglementés, la charge d'impôts aurait été comptabilisée selon la méthode axée sur le bilan, et aucun compte réglementaire n'aurait été établi au titre des impôts devant être recouverts au moyen des tarifs futurs.

Le 28 septembre 2017, la CEO a publié sa décision et son ordonnance portant sur les besoins en revenus de 2017 et de 2018 au titre des tarifs de transport de Hydro One Networks (la « décision initiale »). Dans sa décision initiale, la CEO a conclu que le montant net des actifs d'impôts différés attribuables au passage du régime des paiements tenant lieu d'impôts aux termes de la *Loi de 1998 sur l'électricité* (Ontario) au paiement d'impôt aux termes du régime fiscal fédéral et provincial ne doit pas bénéficier entièrement aux actionnaires de Hydro One Limited et qu'une portion doit être partagée avec les contribuables. Le 9 novembre 2017, la CEO a publié une décision et une ordonnance qui calcule la portion des économies fiscales qui devrait être partagée avec les contribuables. Le calcul de la CEO donnerait lieu à la dépréciation d'une tranche tant des actifs réglementaires d'impôts différés du secteur du transport que des actifs réglementaires d'impôts différés du secteur de la distribution de Hydro One Networks. En octobre 2017, la société a déposé une requête en révision et en modification (la « requête ») de la décision initiale et interjeté appel devant la Cour divisionnaire de l'Ontario (l'« appel »). Dans les deux cas, la société était d'avis que la CEO a commis des erreurs de faits et de droit dans sa détermination de la répartition des économies fiscales entre les actionnaires et les contribuables. Le 19 décembre 2017, la CEO a accordé la tenue d'une audience sur le bien-fondé de la requête, laquelle a eu lieu le 12 février 2018. Le 31 août 2018, la CEO a accueilli favorablement la requête et a soumis le volet de la décision relatif aux actifs d'impôts différés à un comité de la CEO à des fins de réexamen.

Le 7 mars 2019, la CEO a rendu une décision révisée dans laquelle elle conclut que sa décision initiale était raisonnable et qu'elle devait être maintenue. Par ailleurs, le 7 mars 2019, la CEO a rendu sa décision concernant les tarifs de distribution de Hydro One Networks de 2018 à 2022, dans laquelle elle enjoint à la société d'appliquer la décision initiale aux tarifs de distribution de Hydro One Networks. Par conséquent, au 31 décembre 2018, la société avait comptabilisé une charge de dépréciation de 474 millions de dollars au titre des actifs réglementaires d'impôts différés liés à la distribution de Hydro One Networks et de 558 millions de dollars au titre des actifs réglementaires d'impôts différés liés au transport de Hydro One Networks, ainsi qu'une augmentation de 81 millions de dollars des passifs réglementaires d'impôts différés et une diminution de 68 millions de dollars des actifs réglementaires au titre du report de produits abandonnés. Les soldes réglementaires liés au partage des actifs d'impôts différés continueront de baisser à mesure que les économies fiscales seront partagées avec les contribuables. Nonobstant la comptabilisation de l'incidence de la décision dans les états financiers, le 5 avril 2019, la société a interjeté appel devant la Cour divisionnaire de l'Ontario à l'égard de la décision de la CEO concernant les impôts différés. L'appel est prévu le 21 novembre 2019.

Report de produits abandonnés

Le compte de report lié aux produits abandonnés est constitué principalement de l'écart entre les produits gagnés en fonction des tarifs de distribution approuvés par la CEO dans le cadre de la requête relative aux tarifs de distribution de Hydro One Networks pour la période allant de 2018 à 2022, avec prise d'effet le 1^{er} mai 2018, et les produits gagnés en fonction des tarifs provisoires jusqu'à la date d'entrée en vigueur des tarifs approuvés de 2018 et 2019, soit le 1^{er} juillet 2019. Le solde de ce compte est actuellement recouvré auprès des contribuables sur une période de 18 mois qui prendra fin le 31 décembre 2020. Le compte de report lié aux produits abandonnés sert également à comptabiliser l'écart entre les produits gagnés en fonction des tarifs de transport approuvés par la CEO dans le cadre de la requête relative aux tarifs de transport de Hydro One Networks pour 2019, avec prise d'effet le 1^{er} mai 2019, et les produits gagnés en fonction des tarifs provisoires jusqu'à la date d'entrée en vigueur des tarifs approuvés pour 2019, soit le 1^{er} juillet 2019. Le solde de ce compte est actuellement recouvré auprès des contribuables sur une période de six mois qui prendra fin le 31 décembre 2019. Les besoins en revenus pour 2019 liés à NRLP (se reporter à la note 1 – Description de l'entreprise et à la note 4 – Regroupements d'entreprises) sont également comptabilisés dans ce compte.

Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi – composante non liée au coût des services

Hydro One a demandé à la CEO l'approbation d'un compte d'actif réglementaire pour comptabiliser les composantes autres que la composante du coût des services liés aux avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi qui auraient été précédemment incorporés dans le coût des immobilisations corporelles et des actifs incorporels avant l'adoption de l'ASU 2017-07. En mai 2018 et en mars 2019, la CEO a approuvé compte d'actif réglementaire relatif à l'entreprise de transport et à l'entreprise de distribution, respectivement, de Hydro One Networks. Hydro One a comptabilisé les composantes autres que la composante du coût des services liés aux avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi qui auraient été incorporées dans le coût des immobilisations corporelles et des actifs incorporels inclus dans l'actif réglementaire non lié au coût des services au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi.

Écarts liés aux coûts de retraite

Les écarts entre les coûts de retraite comptabilisés et les coûts intégrés dans les tarifs dans le cadre du processus d'établissement des tarifs pour les entreprises de transport et de distribution de Hydro One Networks sont comptabilisés à titre d'actifs réglementaires ou de passifs réglementaires, selon le cas. Dans le cadre de sa décision de mars 2019 visant les tarifs de distribution de Hydro One Networks pour la période allant de 2018 à 2022, la CEO a rejeté la demande de Hydro One visant à recouvrer les coûts de retraite. Le 26 mars 2019, Hydro One a déposé une requête en révision et en modification de la décision auprès de la CEO et, le 5 avril 2019, un appel a été déposé devant la Cour divisionnaire de l'Ontario relativement au recouvrement des cotisations de retraite. En ce qui concerne la requête et l'appel susmentionnés, la société prétend que la CEO a commis des erreurs dans sa décision de refuser le recouvrement des cotisations de retraite de Hydro One. Par conséquent, la société a reflété l'incidence de cette erreur de la CEO dans le compte réglementaire d'écarts liés aux coûts de retraite de l'entreprise de distribution de Hydro One Networks. L'appel est en suspens en attendant l'issue de la requête.

Avenants tarifaires liés à la distribution

En mars 2019, dans le cadre de sa décision concernant la requête relative aux tarifs de distribution de 2018 à 2022 de Hydro One Networks, la CEO a approuvé le règlement de certains comptes de report et d'écart qui ont été accumulés dans l'avenant tarifaire pour les années 2019 et 2020. Le solde des avenants tarifaires liés à la distribution comprend l'avenant tarifaire pour les années 2019 et 2020, dont les montants sont en voie d'être réglés sur une période de 18 mois se terminant le 31 décembre 2020, et le solde de l'avenant tarifaire pour les années 2015 à 2017, qui représente le trop-perçu devant être remis aux contribuables aux termes d'une requête relative aux tarifs future.

Écart lié aux modifications des lois fiscales

Après l'entrée en vigueur des budgets de 2019 du gouvernement fédéral et de l'Ontario (les « budgets ») au deuxième trimestre de 2019, Hydro One a comptabilisé l'incidence sur les besoins en revenus des règles d'amortissement accéléré dans le compte d'écart lié aux modifications des lois fiscales, ce qui a donné lieu à des passifs réglementaires devant être remboursés aux contribuables ultérieurement. Les budgets prévoient certains incitatifs à l'investissement d'une durée limitée permettant à Hydro One de prendre une déduction pour amortissement accéléré pouvant atteindre trois fois le taux prévu pour la première année pour les immobilisations acquises après le 20 novembre 2018 et mises en service avant le 1^{er} janvier 2028.

12. AUTRES ACTIFS À LONG TERME

<i>(en millions de dollars)</i>	30 septembre 2019	31 décembre 2018
Actifs au titre de droits d'utilisation <i>(note 18)</i>	19	—
Autres	8	5
	<u>27</u>	<u>5</u>

13. CRÉDITEURS ET AUTRES PASSIFS À COURT TERME

<i>(en millions de dollars)</i>	30 septembre 2019	31 décembre 2018
Créditeurs	168	171
Charges à payer	652	578
Intérêts courus	142	96
Passifs réglementaires <i>(note 11)</i>	59	91
Obligations locatives <i>(note 18)</i>	9	—
	<u>1 030</u>	<u>936</u>

14. AUTRES PASSIFS À LONG TERME

<i>(en millions de dollars)</i>	30 septembre 2019	31 décembre 2018
Passif au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi <i>(note 17)</i>	1 456	1 406
Passif au titre des prestations de retraite <i>(note 17)</i>	536	547
Passifs environnementaux	120	139
Obligations locatives <i>(note 18)</i>	12	—
Montants à payer à des apparentés <i>(note 23)</i>	38	41
Créditeurs à long terme	7	11
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	10	10
Autres passifs	11	10
	<u>2 190</u>	<u>2 164</u>

15. DETTE ET CONVENTIONS DE CRÉDIT**Billets à court terme et facilités de crédit**

Hydro One comble ses besoins de liquidités à court terme, en partie par voie de l'émission de papier commercial, aux termes de son programme de papier commercial d'un montant maximal autorisé de 2,3 milliards de dollars. Les billets à court terme sont libellés en dollars canadiens et ont diverses durées allant jusqu'à 365 jours. Le programme de papier commercial est soutenu par les facilités de crédit renouvelables consenties de la société totalisant 2,3 milliards de dollars (les « facilités de crédit d'exploitation »). Le 3 juin 2019, la date d'échéance des facilités de crédit d'exploitation a été prorogée, passant de 2022 à 2024. Au 30 septembre 2019, aucun montant n'avait été prélevé sur les facilités de crédit d'acquisition.

La société peut utiliser ses facilités de crédit aux fins des besoins du fonds de roulement ou de ses besoins généraux. Si ces facilités de crédit sont utilisées, l'encours portera intérêt à un taux fondé sur les taux de référence canadiens. L'obligation de chaque prêteur de prolonger la durée du crédit aux termes de sa facilité de crédit est assujettie à diverses conditions, notamment le fait qu'aucune situation de défaut n'est survenue ni ne découlerait de la prolongation de ce crédit.

Dettes à long terme

Le tableau ci-après présente l'encours de la dette à long terme aux 30 septembre 2019 et 31 décembre 2018 :

<i>(en millions de dollars)</i>	30 septembre 2019	31 décembre 2018
Dettes à long terme de Hydro One a)	11 845	10 573
Dettes à long terme de HOSSM b)	163	168
	12 008	10 741
Ajouter : le montant net des primes d'émission de titres d'emprunt non amortis	12	13
Ajouter : la perte non réalisée liée (le gain non réalisé lié) à l'évaluation à la valeur de marché ¹	1	(5)
Moins : le montant reporté des frais d'émission de titres d'emprunt non amortis	(43)	(40)
Total de la dette à long terme	11 978	10 709
	(1 153)	(731)
Moins : la tranche échéant à moins de un an de la dette à long terme	10 825	9 978

¹ La perte nette non réalisée liée à l'évaluation à la valeur de marché de 1 million de dollars (gain net de 5 millions de dollars au 31 décembre 2018) se rapporte à une tranche de 50 millions de dollars des billets, série 33, échéant en 2020, à une tranche de 500 millions de dollars des billets, série 37, échéant en 2019 et à une tranche de 300 millions de dollars des billets, série 39, échéant en 2021. La perte nette non réalisée liée à l'évaluation à la valeur de marché est compensée par un gain net non réalisé de 1 million de dollars (perte nette de 5 millions de dollars au 31 décembre 2018) lié à l'évaluation à la valeur de marché sur les swaps de taux d'intérêt fixe-variable, lesquels sont comptabilisés comme des couvertures de la juste valeur.

a) Dette à long terme de Hydro One

Au 30 septembre 2019, l'encours de la dette à long terme s'établissait à 11 845 millions de dollars (10 573 millions de dollars au 31 décembre 2018); la majeure partie de cette dette a été émise aux termes du programme de billets à moyen terme de Hydro One. Le montant en capital autorisé maximal des billets pouvant être émis aux termes du prospectus lié au programme actuel de billets à moyen terme déposé en mars 2018 s'élève à 4,0 milliards de dollars. Au 30 septembre 2019, une somme de 1,1 milliard de dollars demeurerait disponible aux fins d'émission jusqu'en avril 2020.

Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2019, Hydro One a émis, en totalité au deuxième trimestre, des titres d'emprunt à long terme d'un montant total de 1,5 milliard de dollars (1,4 milliard de dollars en 2018), aux termes de son programme de billets à moyen terme, comme suit :

- billets de 700 millions de dollars, série 42, échéant le 5 avril 2024 et comportant un taux d'intérêt nominal de 2,54 %;
- billets de 550 millions de dollars, série 43, échéant le 5 avril 2029 et comportant un taux d'intérêt nominal de 3,02 %;
- billets de 250 millions de dollars, série 44, échéant le 5 avril 2050 et comportant un taux d'intérêt nominal de 3,64 %.

Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2019, des titres d'emprunt à long terme d'un montant de 228 millions de dollars ont été remboursés (néant en 2018) en totalité au deuxième trimestre, aux termes du programme de billets à moyen terme.

b) Dette à long terme de HOSSM

Au 30 septembre 2019, l'encours de la dette à long terme de HOSSM s'établissait à 163 millions de dollars (168 millions de dollars au 31 décembre 2018), et se composait d'un montant en principal de 142 millions de dollars (143 millions de dollars au 31 décembre 2018). Au cours des trimestres et des périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2019 et 2018, aucun titre d'emprunt à long terme n'a été émis ni remboursé et des titres d'emprunt à long terme de 1 million de dollars (1 million de dollars en 2018) ont été remboursés en totalité au deuxième trimestre.

Remboursements de capital et paiements d'intérêt

Au 30 septembre 2019, les remboursements de capital, les paiements d'intérêt et les taux d'intérêt moyens pondérés connexes s'établissaient comme suit :

	Remboursements de capital sur la dette à long terme <i>(en millions de dollars)</i>	Paiements d'intérêts <i>(en millions de dollars)</i>	Taux d'intérêt moyen pondéré <i>(en pourcentage)</i>
1 ^{re} année	1 153	486	2,3
2 ^e année	803	459	2,1
3 ^e année	603	436	3,2
4 ^e année	133	426	6,1
5 ^e année	700	419	2,5
	3 392	2 226	2,6
De la 6 ^e à la 10 ^e année	1 400	1 915	2,9
Par la suite	7 195	4 266	5,0
	11 987	8 407	4,1

16. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES**Actifs et passifs financiers autres que des dérivés**

Aux 30 septembre 2019 et 31 décembre 2018, la valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs, des montants à recevoir d'apparentés, des billets à court terme à payer, des créditeurs et des montants à payer à des apparentés de la société était représentative de leur juste valeur en raison de l'échéance rapprochée de ces instruments.

Évaluations de la juste valeur de la dette à long terme

Ce qui suit indique la juste valeur et la valeur comptable de la dette à long terme de la société aux 30 septembre 2019 et 31 décembre 2018 :

(en millions de dollars)	30 septembre 2019		31 décembre 2018	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme évaluée à la juste valeur				
Billets à moyen terme, série 33, de 50 millions de dollars	50	50	49	49
Billets à moyen terme, série 37, de 500 millions de dollars	499	499	495	495
Billets à moyen terme, série 39, de 300 millions de dollars	302	302	301	301
Autres billets et débentures	11 127	13 219	9 864	10 820
Dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins de un an	11 978	14 070	10 709	11 665

Évaluations de la juste valeur des instruments dérivés

Au 30 septembre 2019, Hydro One avait des swaps de taux d'intérêt d'une valeur nominale totale de 850 millions de dollars (850 millions de dollars au 31 décembre 2018) ayant servi à convertir la dette à taux fixe en dette à taux variable. Ces swaps sont classés comme une couverture de juste valeur. Le montant ainsi couvert représentait environ 7 % (8 % au 31 décembre 2018) du total de la dette à long terme de Hydro One. Au 30 septembre 2019, Hydro One détenait les swaps de taux d'intérêt désignés comme couverture de juste valeur suivants :

- un swap de taux d'intérêt fixe-variable d'un montant de 50 millions de dollars visant la conversion, en une dette à taux variable à trois mois, d'une tranche de 50 millions de dollars des billets à moyen terme, série 33, de 350 millions de dollars échéant le 30 avril 2020;
- deux swaps de taux d'intérêt fixe-variable d'un montant de 125 millions de dollars et un swap de taux d'intérêt fixe-variable d'un montant de 250 millions de dollars, visant la conversion, en une dette à taux variable à trois mois, des billets à moyen terme, série 37, de 500 millions de dollars échéant le 18 novembre 2019;
- un swap de taux d'intérêt fixe-variable d'un montant de 300 millions de dollars visant la conversion, en une dette à taux variable à trois mois, des billets à moyen terme, série 39, d'un montant de 300 millions de dollars, échéant le 25 juin 2021.

Aux 30 septembre 2019 et 31 décembre 2018, la société n'avait aucun swap de taux d'intérêt classé dans les contrats non désignés.

Hierarchie de la juste valeur

Ce qui suit indique la hiérarchie de la juste valeur des actifs et passifs financiers aux 30 septembre 2019 et 31 décembre 2018 :

30 septembre 2019 (en millions de dollars)	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs					
Instruments dérivés – couvertures de juste valeur (swaps de taux d'intérêt)	2	2	—	2	—
	2	2	—	2	—
Passifs					
Dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins de un an	11 978	14 070	—	14 070	—
Instruments dérivés – couvertures de juste valeur (swaps de taux d'intérêt)	1	1	—	1	—
	11 979	14 071	—	14 071	—

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (non audité) (suite)**
Pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2019 et 2018

31 décembre 2018 (en millions de dollars)	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Passifs					
Dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins de un an	10 709	11 665	—	11 665	—
Instruments dérivés – couvertures de juste valeur (swaps de taux d'intérêt)	5	5	—	5	—
	10 714	11 670	—	11 670	—

La juste valeur de la partie couverte de la dette à long terme est principalement fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs établie d'après une courbe des taux de rendement des swaps servant à poser les hypothèses de taux d'intérêt. La juste valeur de la partie non couverte de la dette à long terme est fondée sur les cours du marché non ajustés à la clôture de la période pour des instruments d'emprunt identiques ou semblables qui comportent la même période à courir jusqu'à l'échéance.

Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2019 et de l'exercice clos le 31 décembre 2018, aucun reclassement d'un niveau de juste valeur à l'autre n'a eu lieu.

Gestion des risques

L'exposition au risque de marché, au risque de crédit et au risque d'illiquidité survient dans le cadre normal des activités de la société.

Risque de marché

Le risque de marché désigne essentiellement le risque de perte résultant des variations des coûts ainsi que des taux de change et d'intérêt. La société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt puisque son rendement des capitaux propres réglementé est établi au moyen d'une formule qui tient compte des taux d'intérêt prévus. La société n'est pas exposée actuellement à un risque sur marchandises significatif.

La société utilise à la fois des dettes à taux variable et des dettes à taux fixe pour gérer la composition de son portefeuille de dettes. Elle a également recours à des instruments financiers dérivés pour gérer son risque de taux d'intérêt. En outre, la société utilise des swaps de taux d'intérêt, lesquels sont généralement désignés comme des couvertures de juste valeur, afin de gérer son risque de taux d'intérêt dans l'optique de réduire le coût de la dette. Elle peut également recourir à des instruments dérivés de taux d'intérêt pour bloquer ses taux d'intérêt en prévision d'un financement futur.

Une hausse hypothétique de 100 points de base des taux d'intérêt associés à la dette à taux variable n'aurait pas diminué de manière significative le bénéfice net de Hydro One pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2019 et 2018.

Dans le cas d'un instrument dérivé qui est désigné et admissible en tant que couverture de juste valeur, le gain ou la perte sur cet instrument ainsi que le gain ou la perte de compensation sur l'élément couvert qui est attribuable au risque couvert sont pris en compte dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu. Pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2019 et 2018, le montant net de la perte ou du gain non réalisé sur la dette couverte et sur les swaps de taux d'intérêt connexes n'était pas significatif.

Risque de crédit

Les actifs financiers engendrent le risque qu'une contrepartie n'honore pas ses engagements, entraînant ainsi une perte financière. Aux 30 septembre 2019 et 31 décembre 2018, aucune catégorie donnée d'actifs financiers ne générerait une concentration importante du risque de crédit. La société réalise ses produits auprès d'une vaste clientèle. Par conséquent, Hydro One n'a pas tiré de produits significatifs d'un seul client. Aux 30 septembre 2019 et 31 décembre 2018, aucun solde significatif des débiteurs n'était exigible auprès d'un même client.

Au 30 septembre 2019, la provision pour créances douteuses de la société s'établissait à 19 millions de dollars (21 millions de dollars au 31 décembre 2018). Les ajustements et radiations requis sont déterminés au moyen d'un examen des comptes en souffrance, examen qui tient compte des résultats passés. Au 30 septembre 2019, environ 6 % (5 % au 31 décembre 2018) du montant net des débiteurs de la société étaient impayés pour plus de 60 jours.

Hydro One gère son risque de crédit lié aux contreparties au moyen de diverses techniques, notamment en concluant des transactions avec des contreparties qui jouissent d'une excellente cote de solvabilité, en limitant le montant d'exposition total à des contreparties individuelles, en concluant des conventions-cadres qui permettent un règlement sur une base nette et donnent un droit contractuel d'opérer compensation et en surveillant la situation financière de ses contreparties. La société surveille le risque de crédit actuel auquel l'exposent ses contreparties de manière individuelle et globale. Le risque de crédit associé à ses débiteurs ne peut dépasser leur valeur comptable qui figure aux bilans consolidés.

Les instruments financiers dérivés posent un risque de crédit puisqu'il est possible que les contreparties à ces instruments manquent à leurs engagements. L'exposition au risque de crédit inhérent aux contrats sur dérivés, avant toute garantie, est représentée par la juste valeur de ces derniers à la date d'arrêté des comptes. Aux 30 septembre 2019 et 31 décembre 2018, le risque de crédit lié aux contreparties et inhérent à la juste valeur de ces swaps de taux d'intérêt n'était pas significatif. Au 30 septembre 2019, le risque de crédit de Hydro One eu égard à tous les instruments dérivés ainsi qu'aux créditeurs et débiteurs concernés comportait une cote de crédit de qualité supérieure, quatre institutions financières en étant les contreparties.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité s'entend de la capacité de la société à s'acquitter de ses obligations financières à l'échéance. Hydro One comble ses besoins de liquidités à court terme aux fins de l'exploitation au moyen de la trésorerie et des équivalents de trésorerie en caisse, des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, de l'émission de papier commercial et des facilités de crédit d'exploitation. Les liquidités à court terme prévues aux termes du programme de papier commercial, les facilités de crédit d'exploitation et les flux de trésorerie prévus liés aux activités d'exploitation devraient suffire à financer les besoins habituels de la société en matière d'exploitation.

17. PRESTATIONS DE RETRAITE, AVANTAGES POSTÉRIEURS AU DÉPART À LA RETRAITE ET AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les cotisations annuelles estimatives au régime de retraite pour les exercices 2019, 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024 s'élèvent respectivement à environ 66 millions de dollars, à 66 millions de dollars, à 65 millions de dollars, à 64 millions de dollars, à 64 millions de dollars et à 64 millions de dollars. La plus récente évaluation actuarielle a été effectuée en date du 31 décembre 2018 et a été déposée le 30 septembre 2019. La prochaine évaluation actuarielle sera effectuée en date du 31 décembre 2021, au plus tard. Les cotisations patronales se sont établies à 42 millions de dollars au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2019 (37 millions de dollars en 2018).

Les tableaux ci-après présentent les composantes des coûts nets des prestations et avantages pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2019 et 2018 :

Trimestres clos les 30 septembre (en millions de dollars)	Prestations de retraite		Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi	
	2019	2018	2019	2018
Coût des services rendus au cours de la période	36	44	14	12
Intérêts débiteurs	76	71	15	13
Rendement prévu des actifs du régime, déduction faite des charges ¹	(116)	(117)	—	—
Amortissement des pertes actuarielles	14	21	—	1
Coûts nets des prestations de la période	10	19	29	26
Montant imputé aux résultats d'exploitation²	7	6	12	12

Périodes de neuf mois closes les 30 septembre (en millions de dollars)	Prestations de retraite		Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi	
	2019	2018	2019	2018
Coût des services rendus au cours de la période	109	132	42	36
Intérêts débiteurs	227	212	45	41
Rendement prévu des actifs du régime, déduction faite des charges ¹	(347)	(350)	—	—
Amortissement des pertes actuarielles	42	63	1	2
Coûts nets des prestations de la période	31	57	88	79
Montant imputé aux résultats d'exploitation²	20	16	34	32

¹ Le taux de rendement à long terme prévu des actifs du régime de retraite est de 6,5 % pour l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2019 (6,5 % en 2018).

² La société comptabilise les coûts de retraite conformément à leur inclusion dans les tarifs approuvés par la CEO. Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2019, des coûts de retraite de 19 millions de dollars (14 millions de dollars en 2018) et de 51 millions de dollars (38 millions de dollars en 2018), respectivement, ont été attribués à la main-d'œuvre. De ce montant, une tranche de 7 millions de dollars (6 millions de dollars en 2018) et de 20 millions de dollars (16 millions de dollars en 2018), respectivement, a été imputée à l'exploitation, une tranche de 4 millions de dollars (néant en 2018) et de 13 millions de dollars (néant en 2018), respectivement, a été comptabilisée comme actif réglementaire et une tranche de 8 millions de dollars (8 millions de dollars en 2018) et de 18 millions de dollars (22 millions de dollars en 2018), respectivement, a été incorporée dans le coût des immobilisations corporelles et des actifs incorporels.

18. CONTRATS DE LOCATION

Hydro One a des contrats de location simple visant des immeubles utilisés à des fins administratives et de services. Ces baux ont généralement une durée de trois à cinq ans et sont assortis d'options de renouvellement pour des périodes supplémentaires allant de trois à cinq ans aux taux en vigueur sur le marché au moment de la prolongation. Les options de renouvellement sont comprises dans les durées des contrats de location lorsqu'il existe une certitude raisonnable qu'elles soient exercées.

Le tableau ci-après fournit d'autres renseignements sur les contrats de location simple de la société :

<i>(en millions de dollars)</i>	Trimestre clos le 30 septembre 2019	Période de neuf mois close le 30 septembre 2019
Charge locative	2	6
Paiements de location effectués	1	4
30 septembre 2019		
Durée moyenne pondérée résiduelle des contrats		4
Taux d'actualisation moyen pondéré		2,9 %

Au 30 septembre 2019, les paiements minimaux futurs au titre des contrats de location simple s'établissaient comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	
Reste de 2019	2
2020	11
2021	4
2022	1
2023	1
2024	1
Par la suite	3
Total des paiements minimaux au titre des contrats de location non actualisés	23
Déduire : la valeur actualisée des paiements minimaux au titre des contrats de location	(2)
Total des paiements minimaux au titre des contrats de location actualisés	21

Au 31 décembre 2018, les paiements minimaux futurs au titre des contrats de location simple s'établissaient comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	
2019	6
2020	10
2021	4
2022	1
2023	1
Par la suite	3
Total des paiements minimaux au titre des contrats de location non actualisés	25

Hydro One présente ses actifs au titre de droits d'utilisation et ses obligations locatives aux bilans consolidés, comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	30 septembre 2019
Autres actifs à long terme <i>(note 12)</i>	19
Créditeurs et autres passifs à court terme <i>(note 13)</i>	9
Autres passifs à long terme <i>(note 14)</i>	12

19. CAPITAL-ACTIONS**Actions ordinaires**

La société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires. Au 30 septembre 2019, 142 239 actions ordinaires (142 239 au 31 décembre 2018) étaient émises et en circulation.

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois close le 30 septembre 2019, la société a effectué un remboursement de capital déclaré d'un montant de 146 millions de dollars (140 millions de dollars en 2018) et de 631 millions de dollars (405 millions de dollars en 2018), respectivement.

Le montant et la date de versement des dividendes par Hydro One sont laissés à la discrétion du conseil d'administration de Hydro One et sont établis en fonction des résultats d'exploitation, du maintien de la structure du capital réglementaire réputée, de la situation financière et des besoins de trésorerie, du respect de critères de solvabilité imposés par les lois sur les sociétés en matière de déclaration et de versement de dividendes, ainsi que d'autres facteurs que le conseil peut juger pertinents.

Actions privilégiées

La société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées, lesquelles peuvent être émises en séries. Aux 30 septembre 2019 et 31 décembre 2018, deux séries d'actions privilégiées étaient autorisées aux fins d'émission : les actions privilégiées de catégorie A et les actions privilégiées de catégorie B.

Le 24 janvier 2019, la société a racheté 485 870 actions privilégiées de catégorie B pour un montant total de 486 millions de dollars. Au 30 septembre 2019, aucune action privilégiée de catégorie B (485 870 au 31 décembre 2018) et aucune action privilégiée de catégorie A (néant au 31 décembre 2018) n'était émise et en circulation.

20. DIVIDENDES

Au cours du trimestre clos le 30 septembre 2019, aucun dividende sur les actions privilégiées (3 millions de dollars en 2018) et aucun dividende sur les actions ordinaires (néant en 2018) n'a été déclaré ni versé.

Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2019, des dividendes sur les actions privilégiées de 2 millions de dollars (7 millions de dollars en 2018) et des dividendes sur les actions ordinaires de 1 million de dollars (6 millions de dollars en 2018) ont été déclarés et versés.

21. RÉSULTAT PAR ACTION ORDINAIRE

Le résultat de base et dilué par action ordinaire est obtenu en divisant le bénéfice net attribuable à l'actionnaire ordinaire de Hydro One par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation. Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2019 s'est établi à 142 239 (142 239 en 2018). Il n'y a eu aucun titre dilutif au cours des trimestres et des périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2019 ou 2018.

22. RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS

Régimes d'octroi d'actions

Hydro One Limited a deux régimes d'octroi d'actions (les « régimes d'octroi d'actions »), l'un au profit de certains membres du Power Workers' Union (le « régime d'octroi d'actions du PWU ») et l'autre au profit de certains membres de la Society of United Professionals (le « régime d'octroi d'actions de la Society »). Le tableau ci-après présente un sommaire des activités des régimes d'octroi d'actions pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2019 et 2018 :

(nombre d'octrois d'actions)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2019	2018	2019	2018
Octrois d'actions en cours – à l'ouverture	3 703 745	4 264 675	4 159 439	4 737 783
Droits d'acquisition et actions connexes émises ¹	—	—	(455 694)	(473 108)
Octrois d'actions en cours – à la clôture	3 703 745	4 264 675	3 703 745	4 264 675

¹ Le 1^{er} avril 2019, Hydro One Limited a émis 455 694 nouvelles actions ordinaires en faveur d'employés admissibles aux termes des dispositions des régimes d'octroi d'actions du PWU et de la Society.

Régime de droits différés à la valeur d'actions (« DDVA ») d'administrateur

Le tableau ci-après présente un sommaire de l'évolution des DDVA aux termes du régime de DDVA d'administrateur au cours des trimestres et des périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2019 et 2018 :

(nombre de DDVA)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2019	2018	2019	2018
DDVA en circulation – à l'ouverture	41 813	243 660	46 697	187 090
Attributions	5 624	10 764	24 755	67 334
Ayant été réglés	—	—	(24 015)	—
DDVA en circulation – à la clôture	47 437	254 424	47 437	254 424

Au 30 septembre 2019, un passif de 1 million de dollars (1 million de dollars au 31 décembre 2018) lié aux DDVA d'administrateur a été comptabilisé selon le cours de clôture des actions ordinaires de Hydro One Limited de 24,49 \$ (20,25 \$ au 31 décembre 2018) et il est compris dans les autres passifs des bilans consolidés.

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (non audité) (suite)**
Pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2019 et 2018**Régime de DDVA de la direction**

Le tableau ci-après présente un sommaire de l'évolution des DDVA aux termes du régime de DDVA de la direction au cours des trimestres et des périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2019 et 2018 :

<i>(nombre de DDVA)</i>	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2019	2018	2019	2018
DDVA en circulation – à l'ouverture	52 497	101 710	104 041	63 760
Attributions	524	1 193	24 459	39 143
Ayant été réglés	—	—	(75 479)	—
DDVA en circulation – à la clôture	53 021	102 903	53 021	102 903

Au 30 septembre 2019, un passif de 1 million de dollars (2 millions de dollars au 31 décembre 2018) lié aux DDVA en circulation a été comptabilisé selon le cours de clôture des actions ordinaires de Hydro One Limited de 24,49 \$ (20,25 \$ au 31 décembre 2018) et il est compris dans autres passifs des bilans consolidés.

Régime incitatif à long terme (« RILT »)Droits à la valeur d'actions liées au rendement (« DVALR ») et droits à la valeur d'actions assujetties à des restrictions (« DVAAR »)

Les tableaux ci-après présentent l'évolution des attributions de DVALR et de DVAAR aux termes du RILT pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2019 et 2018 :

<i>Trimestres clos les 30 septembre (nombre de droits)</i>	DVALR		DVAAR	
	2019	2018	2019	2018
Droits en circulation – à l'ouverture	301 340	835 810	340 730	688 670
Attributions	—	4 320	—	3 160
Dont les droits sont acquis et les actions connexes sont émises	(345)	—	(1 639)	—
Ayant fait l'objet d'une renonciation	(131 545)	(1 630)	(68 501)	(5 160)
Ayant été réglés	—	(238 030)	—	(158 310)
Droits en circulation – à la clôture ¹	169 450	600 470	270 590	528 360

<i>Périodes de neuf mois closes les 30 septembre (nombre de droits)</i>	DVALR		DVAAR	
	2019	2018	2019	2018
Droits en circulation – à l'ouverture	594 470	425 120	432 780	388 140
Attributions	—	438 470	—	338 480
Dont les droits sont acquis et les actions connexes sont émises	(76 383)	—	(23 395)	(13 470)
Ayant fait l'objet d'une renonciation	(146 727)	(25 090)	(80 175)	(26 480)
Ayant été réglés	(201 910)	(238 030)	(58 620)	(158 310)
Droits en circulation – à la clôture ¹	169 450	600 470	270 590	528 360

¹ Les droits en circulation au 30 septembre 2019 comprennent 7 740 DVALR et 96 330 DVAAR pouvant être réglés en trésorerie si certaines conditions sont respectées. Au 30 septembre 2019, un passif de 2 millions de dollars a été comptabilisé à l'égard de ces attributions et il est compris dans les charges à payer des bilans consolidés.

Aucune attribution n'a été accordée au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2019. La juste valeur des attributions accordées au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2018 s'est établie à néant et à 16 millions de dollars, respectivement. Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2019, la société a comptabilisé un crédit de 1 million de dollars et une charge de 8 millions de dollars (7 millions de dollars et 12 millions de dollars, respectivement, en 2018), respectivement, à l'égard des attributions de DVALR et de DVAAR. Les montants comptabilisés en 2019 ont été touchés par le renversement, au troisième trimestre de 2019, d'une charge de rémunération antérieurement comptabilisée d'environ 3 millions de dollars, visant à refléter les DVALR et de DVAAR ayant fait l'objet de renonciations au troisième trimestre de 2019.

Au 30 septembre 2019, un montant de 12 millions de dollars (20 millions de dollars au 31 décembre 2018) dû à Hydro One Limited en lien avec des attributions de DVALR et de DVAAR était inclus dans les montants à payer à des apparentés des bilans consolidés.

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (non audité) (suite)**
Pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2019 et 2018Options sur actions

Le tableau ci-après présente l'évolution des options sur actions pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2019 et 2018 :

<i>(nombre d'options sur actions)</i>	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2019	2018	2019	2018
Options sur actions en circulation – à l'ouverture	820 130	1 450 880	949 910	—
Attributions	—	—	—	1 450 880
Exercice	—	—	(129 780)	—
Ayant fait l'objet d'une renonciation	(243 840)	(500 970)	(243 840)	(500 970)
Options sur actions en circulation – à la clôture ¹	576 290	949 910	576 290	949 910

¹ Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2019, les droits à 706 070 options sur actions sont devenus acquis, dont une tranche de 129 780 ont été exercés. Au 30 septembre 2019, tous les droits à des options sur actions étaient acquis.

Au 30 septembre 2019, la charge de rémunération non comptabilisée liée aux options sur actions dont les droits ne sont pas encore acquis s'élevait à néant (1 million de dollars au 31 décembre 2018).

Au 30 septembre 2019, un montant de 1 million de dollars (1 million de dollars au 31 décembre 2018) dû à Hydro One Limited en lien avec des attributions d'options sur actions était inclus dans les montants à payer à des apparentés des bilans consolidés.

23. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Hydro One est détenue par Hydro One Limited. La Province est un actionnaire de Hydro One Limited, détenant une participation d'environ 47,3 % au 30 septembre 2019. La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (« SIERE »), Ontario Power Generation Inc. (« OPG »), la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (la « SFIEO »), la CEO, Hydro One Telecom Inc. (« Hydro One Telecom ») et 2587264 Ontario Inc. sont apparentées à Hydro One puisque la Province ou Hydro One Limited les contrôlent ou exercent une influence notable sur celles-ci.

<i>(en millions de dollars)</i>		Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
Apparenté	Opération	2019	2018	2019	2018
SIERE	Achats d'électricité	301	321	1 110	1 079
	Produits tirés des services de transport	439	474	1 222	1 293
	Montants liés aux remises sur les frais d'électricité	137	113	379	353
	Produits tirés de la distribution liés à la protection des tarifs ruraux	60	59	178	177
	Produits tirés de la distribution liés à l'approvisionnement en électricité de collectivités dans les régions éloignées du Nord	8	8	26	24
	Financement reçu relativement aux programmes de CGD	5	11	28	33
OPG	Achats d'électricité	—	2	5	8
	Produits tirés de la prestation de services et de l'approvisionnement en électricité	3	1	6	5
	Coûts au titre de l'achat de services	—	—	1	—
SFIEO	Achats d'électricité visés par des contrats d'électricité administrés par la SFIEO	—	1	1	2
CEO	Frais liés à la CEO	3	2	7	6
Hydro One Limited	Remboursement de capital déclaré	146	140	631	405
	Versement de dividendes	—	—	1	6
	Coûts liés à la rémunération à base d'actions	—	11	8	23
	Recouvrement des coûts liés aux services rendus	3	4	10	11
Hydro One Telecom	Services reçus – coûts passés en charges	5	6	16	18
	Produits tirés des services rendus	1	1	2	2
2587264	Rachat d'actions privilégiées	—	—	486	—
Ontario Inc.	Versement de dividendes	—	3	2	7

Les achats et les ventes conclus avec des apparentés tiennent compte des exigences du Code d'affiliation de la CEO. Les soldes impayés à la clôture de la période ne portent pas intérêt et seront réglés en espèces.

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (non audité) (suite)**
Pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2019 et 2018**24. ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE**

Les variations des soldes hors trésorerie liés à l'exploitation sont les suivantes :

<i>(en millions de dollars)</i>	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2019	2018	2019	2018
Débiteurs	(19)	(6)	5	50
Montants à recevoir d'apparentés	75	(19)	(21)	(169)
Autres actifs	14	5	(10)	1
Créditeurs	35	22	(4)	(13)
Charges à payer	26	3	75	75
Montants à payer à des apparentés	(4)	29	(108)	(60)
Intérêts courus	38	32	46	31
Créditeurs et autres passifs à long terme	—	2	1	—
Passif au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi	8	6	25	17
	173	74	9	(68)

Dépenses en immobilisations

Les tableaux ci-après rapprochent les investissements à l'égard d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels et les montants présentés dans les états consolidés des flux de trésorerie pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2019 et 2018. Les éléments de rapprochement comprennent les variations nettes des charges à payer et l'amortissement capitalisé :

<i>(en millions de dollars)</i>	Trimestre clos le 30 septembre 2019			Période de neuf mois close le 30 septembre 2019		
	Immobilisations corporelles	Actifs incorporels	Total	Immobilisations corporelles	Actifs incorporels	Total
Investissements en capital	(398)	(24)	(422)	(1 028)	(71)	(1 099)
Éléments de rapprochement	9	3	12	22	2	24
Décaissements pour les dépenses en immobilisations	(389)	(21)	(410)	(1 006)	(69)	(1 075)

<i>(en millions de dollars)</i>	Trimestre clos le 30 septembre 2018			Période de neuf mois close le 30 septembre 2018		
	Immobilisations corporelles	Actifs incorporels	Total	Immobilisations corporelles	Actifs incorporels	Total
Investissements en capital	(371)	(28)	(399)	(1 041)	(61)	(1 102)
Éléments de rapprochement	4	3	7	19	—	19
Décaissements pour les dépenses en immobilisations	(367)	(25)	(392)	(1 022)	(61)	(1 083)

Renseignements complémentaires

<i>(en millions de dollars)</i>	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2019	2018	2019	2018
Intérêts payés, montant net	90	90	326	309
Impôts sur le bénéfice versés	1	—	17	10

25. ÉVENTUALITÉS**Poursuites**

Hydro One fait face à diverses poursuites et revendications qui surviennent dans le cours normal de ses activités. De l'avis de sa direction, l'issue de ces affaires n'aura pas d'incidence défavorable significative sur la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie consolidés de la société.

Hydro One, Hydro One Networks, Hydro One Remote Communities et Norfolk Power Distribution Inc. sont les parties défenderesses dans une action collective entreprise en 2015 en vertu de laquelle le représentant des demandeurs réclamait jusqu'à 125 millions de dollars en dommages, alléguant des pratiques de facturation inappropriées. En mars 2019, la Cour d'appel de l'Ontario a rejeté la demande d'autorisation du demandeur d'en appeler du refus de la cour inférieure de certifier la poursuite comme action collective, ce qui signifie que la poursuite a effectivement pris fin.

26. ENGAGEMENTS

Le tableau ci-après présente un résumé des engagements de Hydro One aux termes de contrats de location, de conventions d'impartition et d'autres ententes qui sont exigibles au cours des cinq prochaines années et par la suite.

30 septembre 2019 (en millions de dollars)	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	5 ^e année	Par la suite
Conventions d'impartition et autres conventions ¹	126	53	5	2	3	14
Entente à long terme visant les logiciels et les compteurs	21	9	1	2	1	2
Engagements découlant des contrats de location-exploitation	10	6	3	2	1	7

¹ En septembre 2019, les ententes conclues avec Inergi LP visant les services financiers et comptables ainsi que les services de paie ont été prolongées jusqu'au 31 décembre 2020.

Le tableau ci-après présente un résumé des autres engagements commerciaux de Hydro One, selon leur année d'échéance au cours des cinq prochaines années et par la suite.

30 septembre 2019 (en millions de dollars)	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	5 ^e année	Par la suite
Facilités de crédit d'exploitation ¹	—	—	—	—	2 300	—
Lettres de crédit ²	161	5	—	—	—	—
Garanties ³	325	—	—	—	—	—

¹ Le 3 juin 2019, la date d'échéance des facilités de crédit d'exploitation a été prorogée à 2024.

² Les lettres de crédit sont constituées d'une lettre de crédit de 155 millions de dollars liée à des conventions de retraite, de lettres de crédit de 5 millions de dollars visant à répondre aux obligations du service de la dette, d'une lettre de crédit de 3 millions de dollars fournie à la SIERE à titre de soutien prudentiel et de lettres de crédit de 3 millions de dollars visant à satisfaire divers besoins liés à l'exploitation.

³ Les garanties consistent en un soutien prudentiel fourni à la SIERE par Hydro One au nom de ses filiales.

27. INFORMATIONS SECTORIELLES

Hydro One compte trois secteurs isolables :

- le secteur du transport, qui comprend le transport de l'électricité à haute tension à l'échelle de la province, y compris l'interconnexion de plus de 70 entreprises de distribution locales et de certains clients industriels d'envergure raccordés directement au réseau électrique de l'Ontario;
- le secteur de la distribution, qui comprend la livraison de l'électricité à des clients finaux et à certains autres distributeurs d'électricité municipaux;
- le secteur Autres, qui comprend certaines activités du siège social.

La désignation des secteurs d'activité est fondée sur le statut réglementaire et sur la nature des services offerts. Les secteurs d'exploitation de la société sont établis en fonction des informations utilisées par le principal responsable de l'exploitation de la société, pour prendre les décisions liées à l'attribution des ressources et évaluer la performance de chaque secteur. La société évalue la performance de chaque secteur en se fondant sur le bénéfice avant les charges de financement et les impôts sur le bénéfice découlant des activités poursuivies (exclusion faite de certains frais d'entreprise liés à la gouvernance attribués).

Trimestre clos le 30 septembre 2019 (en millions de dollars)	Transport	Distribution	Autres	Chiffres consolidés
Produits	444	1 140	—	1 584
Achats d'électricité	—	737	—	737
Exploitation, entretien et administration	100	148	1	249
Amortissement	115	102	—	217
Bénéfice (perte) avant les charges de financement et les impôts sur le bénéfice	229	153	(1)	381
Investissements en capital	276	146	—	422

Trimestre clos le 30 septembre 2018 (en millions de dollars)	Transport	Distribution	Autres	Chiffres consolidés
Produits	495	1 103	—	1 598
Achats d'électricité	—	733	—	733
Exploitation, entretien et administration	100	151	9	260
Amortissement	111	100	—	211
Bénéfice (perte) avant les charges de financement et les impôts sur le bénéfice	284	119	(9)	394
Investissements en capital	261	138	—	399

HYDRO ONE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (non audité) (suite) Pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2019 et 2018

Période de neuf mois close le 30 septembre 2019 (en millions de dollars)	Transport	Distribution	Autres	Chiffres consolidés
Produits	1 247	3 490	—	4 737
Achats d'électricité	—	2 197	—	2 197
Exploitation, entretien et administration	307	451	4	762
Amortissement	342	304	—	646
Bénéfice (perte) avant les charges de financement et les impôts sur le bénéfice	598	538	(4)	1 132
Investissements en capital	724	375	—	1 099

Période de neuf mois close le 30 septembre 2018 (en millions de dollars)	Transport	Distribution	Autres	Chiffres consolidés
Produits	1 346	3 284	—	4 630
Achats d'électricité	—	2 158	—	2 158
Exploitation, entretien et administration	307	439	16	762
Amortissement	321	294	—	615
Bénéfice (perte) avant les charges de financement et les impôts sur le bénéfice	718	393	(16)	1 095
Investissements en capital	693	409	—	1 102

Total de l'actif par secteur

(en millions de dollars)	30 septembre 2019	31 décembre 2018
Transport	14 367	13 877
Distribution	9 326	9 277
Autres	1 936	2 415
Total de l'actif	25 629	25 569

Total de l'écart d'acquisition par secteur

(en millions de dollars)	30 septembre 2019	31 décembre 2018
Transport	157	157
Distribution	168	168
Total de l'écart d'acquisition	325	325

Tous les produits, les actifs et les coûts sont, selon le cas, gagnés, détenus ou engagés au Canada.

28. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Remboursement de capital déclaré

Le 6 novembre 2019, un remboursement de capital déclaré de 117 millions de dollars a été approuvé.